

Annexe 1 à l'article 14, alinéa 1, lettre a, chiffre 1

(état au 01.01.2012)

Valeurs limites du coefficient de transmission thermique pour les nouveaux bâtiments

Emplacement de l'élément de construction	Valeur limite U_{ij} en $W/(m^2K)$ avec justificatif des ponts thermiques		Valeur limite U_{ij} en $W/(m^2K)$ sans justificatif des ponts thermiques	
	Contre l'extérieur ou enterré à moins de 2 m	Contre des locaux non chauffés ou enterré à plus de 2 m	Contre l'extérieur ou enterré à moins de 2 m	Contre des locaux non chauffés ou enterré à plus de 2 m
Elément de construction				
Elément opaque toit, plafond, mur, sol	0,20	0,25 0,28	0,17	0,25
Elément opaque avec système de chauffage intégré	0,20	0,25	0,17	0,25
Fenêtre, porte vitrée ou porte	1,3	1,6	1,3	1,6
Fenêtre avec corps de chauffe en applique	1,0	1,3	1,0	1,3
Porte de plus de 6 m ²	1,7	2,0	1,7	2,0
Caisson de stores	0,50	0,50	0,50	0,50

Coefficient linéique de transmission thermique Ψ	Valeur limite $W/(m \cdot K)$
Type 1: Partie saillante telle que balcon ou avant-toit	0,30
Type 2: Interruption de l'isolation thermique par des parois, des dalles ou des plafonds	0,20
Type 3: Interruption de l'enveloppe isolante vers les arêtes horizontales ou verticales	0,20
Type 5: Appui de fenêtre contre mur	0,10

Coefficient ponctuel de transmission thermique χ	Valeur limite W/K
Elément ponctuel traversant l'isolation thermique	0,30

Coefficient U = coefficient de transmission thermique (W/m^2K)

U_{ij} = valeur limite du coefficient U (W/m^2K)

Ψ = coefficient linéique de transmission thermique (W/mK)